

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHILLY

Nombre de membres

* En exercice :	15
* Présents :	11
* Absents :	4
* Pouvoir :	0
* Abstentions :	0
* Suffrages exprimés : 11	
- Pour	11
- Contre	0

Date de convocation :

05/12/2025

Date d'affichage :

19/12/2025

Date de transmission :

19/12/2025

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2025

Le douze décembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Emmanuel GEORGES, Maire.

Étaient Présents : Messieurs GEORGES Emmanuel, DEROBERT Thierry, JOURNET Bertrand, CADDOUX Gérald, SALEM Christophe (arrivé en cours de séance) et FERNANDEZ Bernard.

et Mesdames JACQUEMOUD Thérèse, COCATRIX Laetitia (arrivée en cours de séance), LYARD Brigitte, DUBOIS-BERLIOZ Pascale (arrivée en cours de séance), KIEFFER Clarisse et BERTHIER Céline.

Étaient absents et excusés : Messieurs BLAIVE Robert et FAVRE-BONVIN Bruno et Madame BURNET Béatrice.

Mme JACQUEMOUD Thérèse a été nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-066
REVISION DU LOYER DE L'APPARTEMENT GAUCHE DE LA CURE

1/2

Monsieur le Maire présente le rapport détaillant les travaux effectués dans l'appartement gauche de la Cure, et évoque la nécessité de réévaluer le prix du loyer suite aux travaux réalisés.

Il a été réalisé dans l'appartement les travaux suivants :

- Installation d'une nouvelle cuisine
- Rénovation complète de la salle de bain et des toilettes
- Travaux de peinture
- Réfection de certains sols

Ces travaux ont été réalisés dans le respect des normes en vigueur et ont permis d'améliorer considérablement l'état de l'appartement. Le montant total des travaux réalisés est de **24 332,18 € HT**, comprenant la main-d'œuvre, les matériaux et les divers équipements nécessaires à la réalisation des travaux.

En conséquence des améliorations apportées, il est proposé de fixer un nouveau prix de location pour l'appartement gauche de la Cure.

DÉLIBÉRATION N° 2025-066

2/2

REVISION DU LOYER DE L'APPARTEMENT GAUCHE DE LA CURE

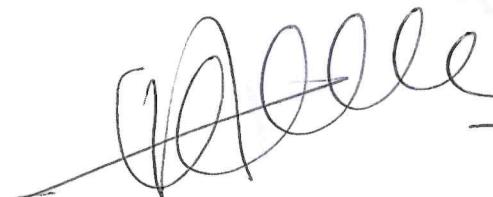
Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité

- de fixer le prix de l'appartement gauche de la Cure à 623.00 (prix en euros, TTC), prenant en compte la valorisation des travaux réalisés et l'amélioration de la qualité du bien.

Le prix de location de l'appartement gauche de la Cure est donc fixé à **623.00 € TTC**, et les conditions de location seront adaptées en conséquence.

Ainsi fait et délibéré à CHILLY, les jours, mois et an susdits.

Secrétaire de séance,
JACQUEMOUD Thérèse,




Pour copie conforme,
Le Maire
E. GEORGES

